

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM

### SÉANCE DU 20 AVRIL 2026

<b>Date de la convocation</b> Le 13 avril 2026	
	
EFFECTIF LEGAL :	23
EFFECTIF EN EXERCICE :	23
EFFECTIF VOTANT :	20

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à l'espace Masselot, sous la présidence Vincent DUCOURAU, Maire,

**Etaient présents** DUCOURAU Vincent, WIDHEN Thierry, HAUTCOEUR Sophie, TRICOIT Antoine, CATTOEN Eugénie, LIETARD Guillaume, LAURENCE Sandrine, VAN LAETHEM Francis, BOITELLE Philippe, OUDAERT Ghyslaine, TRAPASSO Graziella, PUJOL Lionel, DENUÉ Natacha, CAUDRELIER Julie, CAPILLIEZ Mickael, INGOUF François, FEDERICO Louis

**Etaient absents** : VASSEUR Etienne ; DIDDEN Allison ; PRUVOST Ingrid

**Ont donné pouvoir** : FICHELE Marie-Claude à TRICOIT Antoine ; LACRAMPE Thibault à WIDHEN Thierry ; DE BOIS Amandine à PUJOL Lionel ;

**Quorum** : Atteint

**Secrétaire de séance** : FEDERICO Louis

**OBJET** : Désignation des représentants de la commune au sein du S.I.V.U. pour la gestion de la fourrière animale

**Numéro de la délibération** : CM260420-D03

**Sur rapport de Monsieur le Maire,**

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment son article L. 211-24 relatif à l'obligation pour les communes de disposer d'une fourrière destinée aux animaux errants ou divagants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) pour la création et la gestion d'une fourrière pour animaux errants ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création du S.I.V.U. ;

Considérant que la commune est membre du S.I.V.U. pour la gestion de la fourrière animale ;

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein du comité syndical, conformément aux statuts du syndicat ;

Considérant que la commune dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant ;

Considérant qu'à défaut de désignation, le Maire siègera de droit au sein du comité syndical ;

Monsieur le Maire propose de désigner les représentants suivants :

Envoyé en préfecture le 25/04/2026

Reçu en préfecture le 25/04/2026

Publié le

28 AVR. 2026

S<sup>2</sup>LOW

ID : 059-215901281-20260420-CM260420\_D03-DE

**Délégué titulaire :**

- Louis FEDERICO

**Délégué suppléant :**

- Mickael CAPILLIEZ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

- de désigner en qualité de délégué titulaire : Louis FEDERICO ;
- de désigner en qualité de délégué suppléant : Mickael CAPILLIEZ ;
- de transmettre la présente délibération au S.I.V.U. pour la création et la gestion de la fourrière pour animaux errants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette désignation.

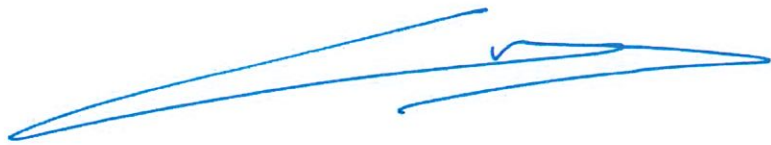
Résultat du vote : Pour : 20 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

Certifié conforme,  
Fait et délibéré en séance du jour, mois et  
an ci-dessus mentionné,

**Louis FEDERICO**  
Secrétaire de séance



**Vincent DUCOURAU**  
Maire de Capinghem



28 AVR. 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le .....